

# Le journal CFDT MAG n°22 - 2018



**CFDT MAG N° 23**

Tout syndicat dans le secteur privé et de la branche Télécoms

La CFDT résume la RDR 2019 en 2 mots :

**POUVOIR D'ACHAT  
& DEVELOPPEMENT DURABLE**

→ **REVUE DE REMUNERATION 2019**

✓ En cas d'augmentation, celle-ci est au minimum de 20€ bruts mensuels.

	Comm. Interpr. à Chef de service adjoint	Chef de service et sup.
Recommanda- tions moyennes	2,2 %	2 %
Evolution, pro- motion	0,6 %	
	<b>2,8 %</b>	<b>2 %</b>

→ **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS  
EN COMMUN A HAUTEUR DE 80 % AU LIEU DE  
60% REMBOURSES ACTUELLEMENT**  
au sein des périmètres urbains. **Montés par exemple** intra-région.

→ **PRIME MACRO**

Rémunération brute annuelle en 2018	Prime*
inférieure ou égale à 24 000 €	600 €
entre 24 001 € et 30 000 €	400 €
entre 30 001 € et 58 000 €	300 €

\* Au prorata du temps de présence dans l'entreprise

**LA CDT MET SON ARRA DE SEL**



SEC: Assm. MICHE. EG. CEC. Christophe DUPUIS  
Président Nicolas SUTHERLAND, Denis TUFFIER, Pascal JACQUEL, Alexandre MIGNON, 1ère Daniela PERREIRA, Lucie OUELLOU, ANNE-SOPHIE CORBIAT,  
2ème Anne-Sophie CORBIAT, 3ème Valérie MARIOTTI, Mathieu TROCCOIS, Jacques BOUAFIA, 4ème Valérie MARIOTTI, 5ème Anne-Sophie CORBIAT, 6ème Isabelle  
 ABELLACQUO

Magasin - 2018 -

Résumés basés sur les informations issues de l'ouvrage "CFDT" en cas de rupture d'activité

L'accord sur le « Suivi de la durée et de la charge de tra-vail des cadres au forfait Jours » négocié par la CFDT comporte des mesures im-portantes pour préserver la santé.

Ces mesures s'appuient sur un principe défendu par la CFDT : « les cadres sont responsables et font en sorte d'être présents quand il le faut. Ils doivent alerter en cas de surcharge de travail ».

Documents

[Le journal CFDT MAG n°22 - 2018](#)